



WALTER FRANCE

membre indépendant d'Allinial Global International

Avril 2025

POINT DE VUE D'EXPERTS

LETTRE D'ACTUALITÉS

FISCALES

Chères lectrices, chers lecteurs,

La loi de finances 2025 est arrivée, et avec elle son lot de nouveautés fiscales qui impacteront ménages, entreprises et collectivités. Dans cette lettre, nous vous proposons une analyse détaillée des 12 mesures principales issues de cette loi, afin que vous puissiez mieux comprendre les changements à venir. Prenez votre tasse de café (ou votre calculette), et plongeons dans le vif du sujet !

Le Pôle Fiscal.

4, Rue Treilhard
75008 PARIS – Tél : 01 42 89 44 43
E-mail : contact@walter-allinial.com

www.walterfrance-allinial.com



Member of
Allinial
GLOBAL®

1. UN PLAN D'ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES AMBITIEUX : 60 MILLIARDS D'EUROS À TROUVER

Le gouvernement affiche sa volonté de réduire la dépense publique avec un objectif colossal de 60 milliards d'euros d'économies. Les administrations publiques (État, collectivités territoriales, opérateurs publics et sécurité sociale) devront se serrer la ceinture. Ce plan marque un tournant après les années de dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire et énergétique.

Si cette rigueur budgétaire vise à contenir le déficit public, elle soulève des interrogations sur les services publics : où seront réalisées ces économies ? Les détails restent encore flous, mais il est certain que l'impact sera significatif pour les acteurs concernés.

2. LA CONTRIBUTION SUR LES HAUTS REVENUS (CDHR) : UNE TAXATION MINIMALE POUR LES PLUS AISÉS

La CDHR introduit une taxation minimale de 20% sur les revenus des foyers fiscaux dépassant 500 000 euros par an (pour un couple). Cette mesure vise à garantir que les contribuables les plus aisés participent équitablement au financement des dépenses publiques.

Concrètement, cette taxe s'applique à l'ensemble des revenus, y compris ceux soumis à des prélèvements forfaitaires ou bénéficiant d'avantages fiscaux. Pour les ménages concernés (0,3% des foyers imposables), cela pourrait entraîner une hausse significative de leur imposition. Une mesure qui reflète une volonté politique de renforcer la progressivité du système fiscal.

Certains diront que **"l'argent ne fait pas le bonheur"**, mais il semble qu'il fera désormais un peu plus celui du Trésor public.

3. TAXATION TEMPORAIRE DES GRANDES ENTREPRISES : UNE CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE

Les grandes entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard d'euros seront soumises à une taxe temporaire en 2025. Cette mesure devrait rapporter environ 8 milliards d'euros au budget de l'État.

Bien que présentée comme temporaire, cette taxe pourrait peser sur les marges des grands groupes et influencer leurs stratégies d'investissement. Elle illustre également une tendance mondiale où les États cherchent à mobiliser davantage de ressources auprès des acteurs économiques majeurs.

4. REPORT DE LA SUPPRESSION DE LA CVAE : UN RÉPIT POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Initialement prévue pour être supprimée en 2027, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) verra sa suppression progressive repoussée à 2030. Ce report offre un répit aux collectivités locales qui dépendent largement de cette ressource pour financer leurs budgets.

Pour les entreprises concernées, cela signifie que cette taxe restera dans leur paysage fiscal pendant quelques années supplémentaires. Une décision qui reflète l'équilibre délicat entre soutien aux entreprises et préservation des finances locales.

5. REVALORISATION DU BARÈME DE L'IMPÔT SUR LE REVENU : UNE LEGÈRE HAUSSE LIÉE A L'INFLATION

Le barème de l'impôt sur le revenu sera revalorisé de 1,8%, en ligne avec l'inflation. Cette augmentation vise à préserver le pouvoir d'achat des contribuables en ajustant les seuils d'imposition.

Bien qu'elle soit modeste, cette revalorisation permettra aux ménages dont les revenus ont légèrement augmenté en raison de l'inflation d'éviter de basculer dans une tranche supérieure. Un ajustement technique qui montre que l'État garde un œil attentif sur l'impact économique global.

6. MAINTIEN DE L'EXONÉRATION FISCALE DES POURBOIRES : UN GESTE APPRÉCIÉ

Les pourboires resteront exonérés d'impôts et de charges sociales en 2025 pour les salariés gagnant jusqu'à 1,6 SMIC. Cette mesure encourage la générosité envers les professionnels du service tout en leur offrant un revenu complémentaire non imposable.

Un coup de pouce bienvenu dans un contexte où le secteur du service continue à se relever des effets prolongés de la crise sanitaire.

7. SOUTIEN AU SECTEUR AGRICOLE : DES MESURES CIBLÉES

Le secteur agricole bénéficie d'un ensemble de mesures fiscales favorables : aménagements des déductions fiscales, exonérations de taxe foncière et annulation des hausses prévues sur le gazole agricole. Ces dispositions visent à soutenir un secteur essentiel mais confronté à des défis économiques et climatiques croissants.

Pour nos agriculteurs, c'est un peu comme recevoir un panier garni fiscal pour traverser ces temps difficiles !

8. AUGMENTATION DE LA TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES : IMPACT SUR LES MARCHÉS

La taxe sur les transactions financières passe de 0,3% à 0,4%. Cette hausse devrait générer environ 500 millions d'euros supplémentaires pour l'État. Cependant, elle aura des répercussions importantes sur les investisseurs institutionnels et individuels.

Pour certains traders fréquents ou fonds d'investissement actifs, cette augmentation représente une hausse notable des coûts opérationnels. En parallèle, elle pourrait influencer la compétitivité du marché français face aux autres places financières internationales.

9. PROLONGATION DES DISPOSITIFS POUR LES ZONES FRANCHES URBAINES

Les dispositifs fiscaux favorables aux entreprises situées dans les zones franches urbaines et quartiers prioritaires sont prolongés jusqu'au 31 décembre 2025. Une mesure bienvenue pour ces territoires économiquement fragiles qui bénéficient ainsi d'un soutien prolongé.

10. UN OBJECTIF AMBITIEUX : DÉFICIT PUBLIC LIMITÉ A 5,4% DU PIB

Le gouvernement vise un déficit public limité à 5,4% du PIB en 2025 (contre les 5% initialement prévus). Bien que cet objectif soit légèrement revu à la hausse, il reste ambitieux compte tenu du contexte économique actuel.

Bruxelles surveillera cet indicateur avec attention...

11. ABAISSEMENT DU SEUIL DE FRANCHISE EN BASE TVA : UNIFORMISATION À 25 000€

À partir du 1er mars 2025, le seuil unique de franchise en base TVA sera fixé à 25 000€, quel que soit le type d'activité (vente ou prestation). Cette uniformisation simplifie le système mais pourrait représenter un défi pour certains entrepreneurs habitués aux seuils plus élevés.

Pour beaucoup, cela signifie qu'il faudra surveiller son chiffre d'affaires avec encore plus d'attention !

AVRIL 2025

12. SUPPRESSION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT POUR ADHÉSION À UN OMGA

La réduction d'impôt jusqu'à hauteur de 915€ pour adhésion à un Organisme Mixte de Gestion Agréé (OMGA) disparaît en 2025. À la place, les frais liés pourront être directement déduits du résultat imposable.

Une évolution qui modifie légèrement le paysage fiscal des professionnels indépendants tout en simplifiant leur gestion comptable.

CONCLUSION

La loi de finances pour 2025 apporte son lot de changements significatifs pour tous : ménages, entreprises et collectivités territoriales devront s'adapter à ces nouvelles règles fiscales. Entre rigueur budgétaire et ajustements ciblés, ces mesures traduisent une volonté claire du gouvernement : maîtriser les finances publiques tout en répondant aux enjeux économiques actuels.

Nous vous invitons à analyser dès maintenant l'impact potentiel de ces évolutions sur votre situation personnelle ou professionnelle afin d'anticiper au mieux ces changements.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

AVRIL 2025



WALTER FRANCE

membre indépendant d'Allinial Global International

4, Rue Treilhard
75008 PARIS – Tél : 01 42 89 44 43
E-mail : contact@walter-allinial.com

www.walterfrance-allinial.com